

La formation initiale des bibliothécaires en Allemagne : une offre variée

par Hans Peter Thun*

La simple énumération des associations professionnelles¹ révèle la variété des cursus de formation initiale en Allemagne. Les bibliothécaires, documentalistes et spécialistes de l'information y disposent de filières distinctes, et les contenus des enseignements ne se chevauchent que partiellement.

Il y a au moins trois champs professionnels relatifs aux bibliothèques, dont l'un se divise encore selon deux types de bibliothèques, si bien que l'on peut presque parler de quatre professions. Trois champs, parce que les textes des Länder réglementant les carrières et les textes fédéraux relatifs au recrutement et à la rémunération des bibliothécaires ne facilitent pas l'admission des lauréats d'un des cursus dans un secteur pour lequel un autre groupe a été spécifiquement formé.

La dénomination de ces trois groupes ne vient pas du monde des bibliothèques, mais reflète le dispositif général des carrières des fonctionnaires.

* Ancien Deutscher Bibliotheksinstitut, Berlin
thun@dbi-berlin.de

Le « service supérieur de bibliothèque » (*höherer Bibliotheksdienst*)

Il représente le degré le plus élevé de la profession de bibliothécaire. C'est dans cette formation initiale que se recrutent les directeurs des grandes bibliothèques d'étude et de recherche, les responsables de sections et au moins les bibliothécaires de référence. Des réseaux de bibliothèques de grandes villes ne dédaignent pas non plus de recruter à leur tête des diplômés de ce cursus, depuis qu'il existe aussi une option de formation pour ce type de bibliothèque.

Les dispositifs réglementaires relatifs aux carrières édictés par les Länder, qui présentent pour l'essentiel une grande unité, stipulent qu'un fonctionnaire de « service supérieur » doit avoir accompli un cursus d'enseignement supérieur – on exigeait même auparavant un doctorat. Ainsi, un bibliothécaire de « service supérieur » doit d'abord avoir suivi avec succès n'importe quelle formation universitaire. Il suit ensuite un cursus de formation professionnelle de deux ans dans une école supérieure spécialisée en bibliothéconomie. Il existe des instituts de formation habilités à Francfort, Cologne et Munich.

À l'*Institut für Bibliothekswissenschaft* de l'université Humboldt

de Berlin et à la faculté de philosophie de Cologne, on propose depuis peu l'étude de la bibliothéconomie comme discipline principale ou secondaire, sans que les répercussions sur la carrière de « service supérieur » aient été entièrement éclaircies.

Le « service élevé » (*gehobener Dienst*)

Il correspond pour sa part à deux cursus : bibliothécaire diplômé des bibliothèques d'étude et de recherche (*Dipl.-Bibliothekekar an wissenschaftlichen Bibliotheken*) et bibliothécaire diplômé de bibliothèque publique (*Dipl.-Bibliothekekar an öffentlichen Bibliotheken*). Les deux cursus sont accomplis dans des écoles supérieures spécialisées. Il faut être titulaire de l'*Abitur* (baccalauréat), donc avoir fréquenté le lycée.

Les études durent en principe trois ans, mais depuis 1995 l'École supérieure de bibliothéconomie et de sciences de l'information de Stuttgart propose aussi un cursus de sept semestres, qui pourrait préfigurer le développement futur de cette formation. L'*Institut für Bibliothekswissenschaft* de l'université Humboldt de Berlin propose pour sa part un cycle final de bibliothécaire scientifique et un magistère/master en science des bibliothèques.

Il existe plusieurs organismes de formation correspondant au « service élevé » : un à Berlin, Bonn, Coblenz-Laudau, Cologne, Francfort, Hambourg, Leipzig, Potsdam, Sondershausen, Stuttgart, deux à Hanovre et Munich. Seule une partie de ces organismes offre les deux spécialités. Quand c'est le cas, existent en général des modules communs.

Les diplômes sanctionnant ces formations sont divers. Certains organismes ne délivrent qu'un diplôme de bibliothécaire, les autres confèrent également un titre universitaire.

Le « service moyen » (mittlerer Dienst)

Ce niveau, dont les titulaires sont également appelés assistants de bibliothèque, n'existe que depuis quelques années. C'est une qualification professionnelle qui correspond au travailleur spécialisé en bibliothèque de l'ex-RDA et suppose dix années d'étude en cycle moyen (*Realschule*)². Il s'agit d'une formation en alternance avec stages pratiques en bibliothèque et périodes de fréquentation d'une école professionnelle qui dispense certaines connaissances. L'école de bibliothéconomie de Sondershausen a la particularité de propo-

ser une formation théorique pour ce métier.

Après une réforme entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1998 avec une actualisation des contenus de formation, on parle maintenant d'« employés spécialisés pour services de documentation et d'information ».

Ce cursus de trois ans, qui comprend les spécialités « archives », « bibliothèques », « information et documentation » et « agences graphiques et photographiques », trouve ses débouchés dans le secteur privé et le service public. Les personnes ayant suivi ces formations doivent pouvoir exercer dans des bibliothèques, des archives privées et publiques, des centres de documentation et d'information ainsi que des agences graphiques et photographiques, pour le renseignement, le conseil et la surveillance des utilisateurs.

Elles mettent en place des systèmes d'information et de communication électroniques et conventionnels, ainsi que des réseaux de données nationaux et internationaux, pour réunir, indexer et procurer documents et informations. Elles bâtissent de nouveaux fonds de documents et bases de données adaptés aux utilisateurs et aux missions de l'établissement, et les entretiennent.

Outre la convergence des secteurs des bibliothèques, de la documentation et de l'information vers des formations initiales au moins étroitement imbriquées, il serait nécessaire, d'un point de vue européen, qu'à moyen terme les particularités nationales liées au système de carrière s'effacent et que les contenus des enseignements s'ouvrent résolument au contexte international et en particulier européen.

*Traduction par
Dominique Labary du
chapitre 6 « Ausbildung »
de Eine Einführung in das
Bibliothekswesen der
Bundesrepublik Deutschland.
Deutsches
Bibliotheksinstitut, 1998.
http://www.dbi_pub/ezelplu/thun_ein/thu_24.htm*

1. Ce texte a été écrit avant le processus de fusion qui a en partie simplifié le paysage des associations allemandes de bibliothécaires. Voir dans le présent numéro l'article « Les associations professionnelles ».

2. L'enseignement secondaire allemand propose un cycle long sanctionné par le baccalauréat (*Abitur*), un cycle moyen (*Realschule*) et un cycle court (*Hauptschule*). Le cycle moyen se termine en 10^e classe (équivalent de la seconde) et débouche sur des formations techniques.